

Extrait du règlement

Livre de bord

C'est un document officiel, qui est une obligation en navigation. Il doit être tenu à jour en permanence par le chef de bord. Les informations suivantes doivent y figurer :

- Identité des personnes embarquées,
- bulletin météo pour la zone de navigation, actualisé si possible 2 fois par jour,
- compte-rendu des diverses phases de navigation (ports touchés, bouées virées, routes suivies, distances parcourues) ainsi que la relation de tout « événement de mer » important (ex. : abordage,)
- total journalier des heures moteur,
- réparations faites, remplacements effectués, réparations et modifications à envisager.

Chef de bord

Le chef de bord est nommé par le Conseil d'Administration du Club Nautique de la Police. Il peut démissionner à tout moment ou être relevé de sa fonction par décision de ce même Conseil. Durant l'exercice de ses fonctions, le chef de bord a les attributions, responsabilités et prérogatives généralement dévolues à un capitaine de navire. Son activité s'inscrit dans le cadre d'un complet bénévolat.

Avant le départ

Le chef de bord doit :

- Proposer une série de dates de navigation avec une liste d'équipiers et un parcours envisagé.
- N'embarquer que les personnes ayant réglé leur adhésion et leur licence FFV.
- Expliquer que les journées de navigations constituent une participation forfaitaire correspondant aux frais d'entretien du bateau et au renouvellement de matériels usagés.
- Informer sur les garanties du contrat de base lié à la licence FFV, et les garanties offertes par l'assureur du bateau.
- Prendre connaissance des différentes notes techniques, du livre de bord, et de la situation météorologique.
- Adapter son programme en fonction des conditions météo et des possibilités de l'équipage.
- Ranger le matériel en respectant scrupuleusement le plan d'aménagements.
- Vérifier l'utilisation des harnais et brassières.
- Contrôler l'ensemble du matériel et mettre en place les équipements de sécurité, préparer le moteur et procéder à la vérification des organes principaux.
- Approvisionner le bord et créer une caisse commune qui couvrira toutes les dépenses de bord.

En croisière

Le chef de bord doit :

- Organiser et animer la vie à bord.
- Veiller au respect des règlements concernant la navigation.
- Tenir le livre de bord et remplir dans chaque port abordé les différentes fiches de passage et de partance.
- Imposer le port de la brassière et/ou du harnais dès qu'il le juge utile.

Fin de croisière

Le chef de bord doit :

- Faire effectuer un nettoyage complet du bateau avec des produits adéquats. Le chef de bord devra prendre toutes dispositions pour mener cette tâche à bien
- Faire effectuer les différents pleins : eau, fuel, gaz, pétrole, piles électriques et vider le bateau de tous les produits périssables.
- Remplacer le petit matériel perdu ou détruit dans la limite de 120€. Dans le cas où ce matériel ne serait pas disponible sur place, un montant correspondant au coût du matériel en question sera retenu et inscrit sur la feuille de navigation retournée au Club.
- Remplir et adresser au secrétariat la fiche de navigation et les factures éventuelles. Il y mentionnera les incidents survenus, les mesures prises, les réparations effectuées et celles envisagées.

Si le chef de bord descendant rencontre un cas de force majeure l'empêchant de procéder à une relève dans les temps et lieux prévus, il préviendra le plus rapidement possible l'un des membres du Bureau et le chef de bord montant.

Le Président, Claude Buret